



FICHE DE DIALOGUE¹
pour l'orientation à l'issue de la
CLASSE DE TROISIÈME

ÉTABLISSEMENT

COLLEGE JACQUES OFFENBACH COLLEGE JACQUES OFFENBACH
17 RUE DE LA 1E DIV.FRANC.LIBRE
94160 SAINT-MANDE
Téléphone : 01 53 66 16 40 Mél : ce.0940790Y@ac-creteil.fr

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

Numéro d'identifiant : Sexe :
Nom Prénom de l'élève : Date de naissance :/...../.....
Professeur principal : Classe fréquentée :
Représentant(s) légal(aux) :

Deuxième trimestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Le passage en :

classez par ordre de préférence la ou les cases de votre choix (1, 2, 3)

- 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR
- 2^{de} professionnelle
 sous statut scolaire sous statut d'apprenti
- 1^{re} année de CAP
 sous statut scolaire sous statut d'apprenti

À le

Signature du(es) représentant(s) légal(aux) :

À remettre au professeur principal de la classe pour le 24/02/2020

1 Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs.

Les données personnelles relatives à l'orientation figurant dans cette fiche sont enregistrées pour une durée de un an afin de permettre au professeur principal et au chef d'établissement de suivre la procédure et à des fins statistiques pour les services départementaux de l'éducation nationale. Conformément aux articles 38, 39 et 40 de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'opposition pour motifs légitimes aux informations qui vous concernent, de droits d'accès et de rectification. Ces droits s'exercent auprès du chef d'établissement dans lequel l'élève est scolarisé.

Deuxième trimestre : AVIS PROVISOIRE(S) D'ORIENTATION

Le conseil de classe répond au(x) demande(s) des représentants légaux

Le passage en :

- 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR Favorable Défavorable Réservé
- 2^{de} professionnelle Favorable Défavorable Réservé
- 1^{re} année de CAP Favorable Défavorable Réservé

Recommandation du conseil de classe pour une voie non demandée par les représentants légaux :

.....

Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et recommandations :

.....

Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation. Il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au 3^e trimestre / 2^d semestre.

RETOUR DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX SUR L'ORIENTATION

J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe.

À le

Signature du(es) représentant(s) légal(aux) :

À remettre au professeur principal de la classe pour le 20/03/2020

Troisième trimestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s) d'orientation

Nous demandons pour la rentrée prochaine :

Le passage en :

classez par ordre de préférence la ou les cases de votre choix (1, 2, 3)

- 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR
- 2^{de} professionnelle
 - sous statut scolaire sous statut d'apprenti
- 1^{re} année de CAP
 - sous statut scolaire sous statut d'apprenti

À le

Signature du(es) représentant(s) légal(aux) :

À remettre au professeur principal de la classe pour le 25/05/2020

Troisième trimestre : **PROPOSITION(S) D'ORIENTATION DU CONSEIL DE CLASSE**

Le conseil de classe répond au(x) demande(s) des représentants légaux

Le passage en :

- 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR Oui Non
- 2^{de} professionnelle Oui Non
- 1^{re} année de CAP Oui Non

Observations du conseil de classe :

.....

Dispositif de mise à niveau conseillé

Proposition du conseil de classe pour une voie non demandée par les représentants légaux :

.....

À le Signature du chef d'établissement

RÉPONSE DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX SUR L'ORIENTATION

Nous acceptons la proposition du conseil de classe suivante :

.....
Celle-ci devient décision d'orientation définitive prise par le chef d'établissement.

Nous n'acceptons aucune des propositions du conseil de classe et prenons **immédiatement** contact avec le chef d'établissement

Téléphone : 01 53 66 16 40 avant le / /

À le

Signature du(es) représentant(s) légal(aux) :

À remettre au professeur principal de la classe pour le 05/06/2020

Rappel :

Le maintien : les parents peuvent, de droit, obtenir le maintien de leur enfant dans la classe d'origine en cas de désaccord sur la voie ou spécialité demandée pour la durée d'une seule année scolaire.

Le redoublement exceptionnel : ne fait pas partie de la procédure d'orientation ; il ne peut être envisagé qu'après la mise en place d'actions pédagogiques, tout au long de l'année, permettant à l'élève en difficulté de progresser dans ses apprentissages pour éviter le redoublement. Cependant, si le redoublement est nécessaire pour permettre à l'élève de poursuivre sa scolarité dans de bonnes conditions, des mesures spécifiques d'accompagnement pédagogique devront être envisagées.

